

six mois pour rentrer de nouveau dans cette Babylone empestée par le théâtre moderne qui s'appelle l'Athènes de la Province de Québec à cause du séjour dans ses murs d'une demi-douzaine d'idiots qui s'appellent entre eux "grands écrivains," et à qui il ne manque absolument que d'être couronnés.—Veuillez m'en croire et m'adresser directement à Québec votre coupable organe.

A. BUIES.

\*\*\*

Voilà qui n'est pas banal :

Un journaliste qui suivait ces jours-ci le procès Joniaux à Anvers, raconte le *Soleil*, était entré, pendant une suspension d'audience, dans une brasserie voisine du Palais de Justice d'Anvers. Comme il se disposait à déchiqueter le bout d'un cigare avec ses dents, le patron de l'établissement s'approcha vivement de lui et l'invita à se servir d'un coupe-cigare, très élégant, et sur lequel se lisait cette inscription : *Oeuvres des bouts de cigare*.

Étonné, notre confrère demanda quelques explications. Il s'agissait tout simplement d'une œuvre de bienfaisance, qui récolte précisément dans tous les établissements publics ces déchets du tabac. Or, avec les ressources qu'elle a pu ainsi réaliser, elle a distribué, l'hiver dernier, vingt mille soupes.

Cela semble mieux compris que ces atroces simili-petits pains déposés dans les bars de Montréal par l'œuvre de St. Antoine dont nous avons tant parlé.

Là au moins la charité s'ingénie à utiliser les résidus les restes gaspillés.

Il y a travail et dévouement de la part des bienfaiteurs.

Ce n'est pas ainsi qu'on agit à Montréal.

Vite un tronc — en forme de pain, c'est vrai — mais pour recevoir des gros sous.

Avec cela, on achète des batisse et on ne paye pas de taxes.

Quant aux pauvres, ils se fouillont.

\*\*\*

Se souvient-on de la schnebelite, cette poudre expérimentée l'année dernière, à Argenteuil, notamment? Au dire de ses inventeurs, les frères Schnebelin, elle avait trois fois plus de puissance que la mélinite, mais elle n'en a pas moins fait long feu, aussi bien en France qu'en Angleterre, où s'était formée une société pour son exploitation.

L'un des frères Schnebelin est prêtre, l'autre est un ancien maréchal des logis d'artillerie. Tous deux habitaient à Germiny-l'Évêque, petite commune de Seine-et-Marne, où Bossuet avait eu sa résidence, aujourd'hui la propriété de Mgr de Briey, évêque de Meaux.

L'abbé Schnebelin profita de ce voisinage pour intéresser ce dernier à son affaire, c'est-à-dire à sa poudre ; il y avait, disait-il, des millions à gagner et

Mgr de Briey prêta sa signature à l'entreprise. Il souscrivit huit traites de 25,000 francs l'une, qui furent remises, pour les négocier, à un M. Meyer, brasseur à Douai. Au bout de quelques temps, l'évêque de Meaux pris sans doute d'une légitime appréhension, réclama ses valeurs. On lui en remit trois seulement, les autres, prétendit-on, étaient déjà en circulation.

M. Hennion, autre brasseur de Douai, en avait reçu trois contre 75,000 francs de houblon livré à Meyer. A la suite d'une combinaison fâcheuse, Mgr de Briey raconta seulement sur la vente dudit houblon 50,000 francs qu'il remit à l'abbé Schnebelin ; comme à l'échéance des traites, il se trouva dans l'impossibilité d'y faire face, il y eut poursuite devant le tribunal de commerce, condamnation, et finalement saisie à laquelle l'évêque fit opposition. Ces trois premières traites furent enfin payées ; la quatrième, présentée par Mme Brel, belle-mère de M. Meyer, ne put pas l'être. Nouveau procès, au cours duquel la demande du tiers porteur fut écartée ; l'affaire est aujourd'hui en appel.

Enfin, Mgr de Briey est cité à comparaître encore une fois devant le tribunal de Meaux pour non-paiement de la cinquième traite. La situation où s'est mis Mgr de Briey est assez délicate, aussi le bruit de sa démission a-t-il couru.

\*\*\*

Les évêques feront bien dorénavant d'être attentifs quand ils donneront à baiser leur anneau pastoral.

L'archevêque de Milan était allé, il y a quelques jours, visiter un établissement d'orphelins et ne tarissait pas en bénédicitions pour tous ceux qui étaient à genoux auprès de lui.

Un des assistants, plus fervent que les autres, et appliquant dévotement ses lèvres sur l'anneau du prélat, l'enleva avec une dextérité incomparable.

Il court encore.

Evidemment cela lui portera malheur.

.....Surtout s'il est attrapé.

FURETEUR

## LA GROSSE CAROTTE

QUI DE DROIT ?

LA CROIX EST EN DANGER

Lorsque Tardivel passe le chapeau, c'est une petite affaire, une cérémonie canonique et rien de plus.

Mais lorsque *La Croix du Canada* se lance dans ce genre, c'est autre chose, oh ! ça se fait dans les gros prix.

Pas de blague alors.

On pousse de l'avant les gros canons, les canons de l'Eglise, s'entend.

Voici par exemple la circulaire qui circule, comme